



Comité Régional d'Équitation de Lorraine
Commission DRESSAGE
Maison Régionale des Sports
BP 70001
54510 Tomblaine
dressage-en-lorraine@numericable.fr

Déclaration de monte pour les engagés sous X

(Règlement général Art. 5.8 paragraphe C, page 24)

Pour les divisions Amateur et Pro, cette déclaration doit être transmise au plus tard à midi la veille du 1^{er} jour du concours.

Engageur, nom du Club :
N°adhérant FFE :

Concours de¹ :

Division ²	N° épreuve	Libellé épreuve	N° BO ³	Cavalier (prénom d'abord puis nom)	Licence ⁴ (7 chiffres+Lettre)	Cheval	SIRE ⁵ (8 chiffres+Lettre)

¹ Lieu du concours

² Club, Ponam, Amateur, Pro et/ou SHF

³ N° du couple (x+cheval) dans listing FFE de départ

⁴ Le n° de licence doit compter **7 chiffres** et **1 lettre** sans espace

⁵ Le n° SIRE doit compter **8 chiffres** et **1 lettre** sans espace